



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 29 janvier 2021

Contact presse : Julie Barbier
julie.barbier@mairie-toulouse.fr

Service de presse - t. 05 61 22 21 47
service.presse@mairie-toulouse.fr

MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !

Soutenir l'emploi

§ Renforcer les effectifs de la Police Municipale

Délibération n° 20.3 - Création de 28 postes au sein de la Police Municipale

Conformément aux engagements pris devant les Toulousains et renouvelés à l'occasion de la signature avec l'Etat du Contrat de Sécurité intégrée pour Toulouse (le 9 octobre 2020), la Mairie procède à la création des 28 premiers postes supplémentaires au sein de la Police Municipale, sur les 100 prévus pendant le mandat.

24 policiers municipaux et 4 chefs de police rejoindront donc les effectifs des 330 agents qui composent actuellement la Police Municipale de Toulouse. Leurs missions seront notamment d'agir au quotidien, 7 jours sur 7, jours et nuits dans les quartiers de Toulouse pour assurer la tranquillité des Toulousains.

À Toulouse, la Municipalité et l'Etat mènent conjointement une politique de lutte contre la délinquance pour la sécurité et la tranquillité des Toulousains qui mobilise l'ensemble de la chaîne prévention-police-justice.

Dans le même temps l'Etat tient également ses engagements et a procédé, en décembre dernier, au recrutement de 13 premiers policiers nationaux supplémentaires, sur les 111 prévus d'ici fin 2021. Une première étape vers la remise à niveau des effectifs de Police Nationale sur le territoire toulousain, demandée par Jean-Luc Moudenc et promise par l'Etat.

§ Accompagner les acteurs économiques

Délibération n° 4.3 - Exonérations de redevances et loyers d'occupation de certains établissements

La situation sanitaire a d'ores et déjà des conséquences graves sur les petites et très petites entreprises toulousaines.

Dans la continuité des mesures prises pour soutenir les commerçants, la Mairie de Toulouse propose une exonération des redevances ou loyers d'occupation de l'espace public ou privé, pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020.

Il s'agit, dans la mesure où ces commerçants étaient à jour de leur paiement au 1er mars 2020, de limiter les frais pour ceux-ci et de leur accorder la respiration nécessaire à leur survie.

Délibération n° 15.1 - Extensions de terrasses

Compte tenu de la décision du gouvernement de maintenir la fermeture des bars et des restaurants jusqu'à nouvel ordre, une modification de la redevance des terrasses autorisées est proposée au vote du Conseil municipal pour conforter le soutien de la Mairie envers les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie.

Pour permettre à ces professionnels de rétablir leur trésorerie déjà fortement impactée, la Mairie veut facturer les terrasses uniquement pour les mois d'exploitation effective. Elle souhaite compléter le dispositif d'aide qui prévoit la prolongation exceptionnelle des extensions de terrasses jusqu'à la fin du mois de septembre 2021 par l'exonération partielle, à hauteur de 50 % du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour ces extensions.

Délibération n° 11.2 - Simplifier l'accès à la commande publique pour les petites entreprises

Dans la continuité du Small Business Act et pour faciliter la création d'emplois sur le territoire, la Mairie de Toulouse souhaite donner une meilleure visibilité aux petites et très petites entreprises en communiquant davantage et différemment sur les opérations de travaux ouvertes à la concurrence et de faible montant.

La collectivité propose de publier systématiquement et pendant une durée minimum de 15 jours les opérations de travaux inférieures à 80.000€ HT sur la plateforme de dématérialisation [Toulouse Métropole Marchés Publics](#) et de les diffuser aux organismes professionnels tels que la Chambre du Commerce et de l'Industrie, les fédérations du bâtiment, la Chambre des métiers, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, le Groupement des Très Petites et Moyennes Entreprises, etc.

L'objectif est de simplifier l'accès à la commande publique pour ces entreprises afin que les projets menés par la collectivité soient l'occasion de créer de nouveaux emplois sur le territoire.

Bien vivre dans son quartier

§ Les marchés, lien essentiel

Délibération n° 8.1 - Quartier Marengo : un nouveau marché de plein vent

La création d'un marché de plein vent est proposée au vote du Conseil municipal. Situé sur la place de la Légion d'Honneur, au cœur du quartier Marengo, ce nouveau rendez-vous spécifiquement alimentaire accueillerait, environ une vingtaine de producteurs et revendeurs, tous les mercredis en soirée, avec une date d'ouverture envisagée en avril-mai 2021.

En novembre 2020, la Maire de quartier a sollicité cette création pour renforcer l'offre alimentaire dans le secteur Marengo-Jolimont-La Colonne.

Cette offre de marchés de plein vent est complémentaire de celle des commerçants sédentaires et un atout pour une vie de quartier dynamique.

Délibération n°8.2 - Un marché des créateurs sur les jardins ramblas

La création d'un marché de créateurs est proposée au vote du Conseil municipal sur les jardins ramblas des allées Jean Jaurès. Après les travaux des allées Jean Jaurès, la Municipalité a expérimenté la tenue de marché de créateurs le dimanche toute la journée. Cinq groupes d'artisans ont été constitués et ont déballé à tour de rôle depuis le 24 février 2020, date de la première tenue expérimentale de ce marché. Après un an de fonctionnement, l'expérimentation a été concluante malgré les restrictions liées à la crise sanitaire.

Lieux de rencontres et de convivialité appréciés des habitants, les marchés de proximité jouent un rôle important pour consolider le lien social.

§ Agir en faveur de la nature en ville

Délibération n° 1.2 - La Mairie de Toulouse s'engage dans un projet de végétalisation innovante « Greening »

La Mairie de Toulouse proposera au vote du Conseil municipal de répondre à l'appel à projets de l'Agence Nationale de la Recherche intitulé « Greening » (urbain Greening for microRoclimatE management and watEr/Nutrient recyclING). Il consiste à mieux comprendre et définir les effets de la végétation sur la régulation thermique de la commune en raison des besoins et des pratiques d'irrigation spécifiques. Il permettra également d'étudier la possibilité d'utiliser les eaux usées comme une alternative à l'eau potable pour arroser les plantations. La Mairie de Toulouse sera accompagnée de Toulouse Métropole, du centre national de recherches météorologiques, du laboratoire de recherche Toulouse Biotechnology Institute, du centre scientifique et technique du bâtiment, du bureau d'études, l'Agence Le Sommer Environnement, et de l'entreprise française Le Prieuré.

Le coût du projet s'élève à 110.000€ pour la Mairie de Toulouse pour un coût total du projet de 1M€. Ce projet sera complémentaire au plan 100.000 arbres de la Municipalité. L'objectif est de réaliser les travaux entre 2022 et 2025.

Cette délibération est portée directement par Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, qui a fait de l'écologie urbaine une priorité de son mandat.

Délibération n° 25.1 - Soutenir les initiatives associatives en faveur de la nature en ville

Il sera soumis au vote du Conseil municipal une délibération permettant aux associations ayant un projet de végétalisation de bénéficier de la gratuité de l'occupation du domaine public. La Mairie de Toulouse, dans le cadre de son plan « nature en ville », soutient les démarches en faveur des actions de végétalisation citoyenne et de proximité.